



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

Délibération n° 2023-011

L'an deux mil vingt-trois, le 14 octobre à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits : 9
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation : 02 octobre 2023

Présents :

Christian MANCION, Patrick PARFAIT, Jean-Luc LEGER, Éric COLLIN, Mickaël GENESTE, Patrick RICHARD, Joaquim VAZ

Absents:

Nadine EUDE-COULON
Cyril GRILO
Florence PETITJEAN (suppléante)

Secrétaire : Mickaël GENESTE

Objet : Travaux Communauté
De Communes les Terres du
Haut Berry à partir de 2024

Le Président propose au Comité Syndical de fixer le prix horaire des travaux d'épavage, d'élagage et de fauchage à effectuer pour la Communauté de Communes les Terres du Haut Berry.

Le président propose une augmentation de 3% soit un prix de 62 € (soit 1.03€ par mètre linéaire).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'augmenter le prix horaire des travaux effectués pour la Communauté de Commune les Terres du Haut Berry, à 62 euros à compter du 01^{er} janvier 2024, et ce jusqu'à un nouveau vote tarifaire.

Et ont signé tous les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Mickaël GENESTE

Le Président,

Christian MANCION



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le